

Compte-rendu du Conseil municipal n° **06-2015** de la séance du **11 juin**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mai 2015
2. Décisions du Maire
 - 2.1. *Droit de préemption*
 - 2.2. *Cimetière communal*
3. Gestion financière
 - 3.1. *Décision modificative n° 2-2015 – Budget principal*
 - 3.2. *Réalisation d'un emprunt au Budget 2015 de la Commune*
 - 3.3. *Mise en non-valeur n° 1-2015 - Budget Assainissement 2015*
 - 3.4. *Restauration collective : tarifs 2015-2016*
 - 3.5. *Nouveaux tarifs municipaux*
 - 3.6. *Piscine : convention avec Aqua Life Saving (ALS)*
 - 3.7. *Convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire*
 - 3.8. *Subvention « Fonds façades » pour la réfection de devantures*
 - 3.9. *Touraine Logement ESH – Réalisation de 4 logements locatifs sociaux sis rue des Coteaux – Prêt PLUS-PLAI : garantie d'emprunt*
4. Ressources humaines
 - 4.1. *Mise à jour du tableau des effectifs*
 - 4.2. *Avancements de grade : ouverture de postes*
 - 4.3. *Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la mission de Conseil en recrutement*
 - 4.4. *Ouverture d'un poste d'Attaché territorial à temps complet*
5. Domaine et patrimoine
 - 5.1. *Aménagement de voirie entre le rond-point des Quatre Routes et la ZAC des Saulniers 2 : convention avec la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine*
 - 5.2. *Achat de l'immeuble commercial Lactalis sis ZI Les Saulniers*
6. Syndicats intercommunaux
 - 6.1. *SI de la Manse : modification statutaire*
7. Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
 - 7.1. *Révision des statuts*
 - 7.2. *Conseil communautaire*
8. Informations diverses

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le onze juin, à 20 heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, Mme THERET, Mme RICO, M. BLANCHARD, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, Mme DE PUTTER, M. BASSEREAU, Mme MEGOEUIL, M. GUERIN, Mme DRAULT, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD, M. BARILLET, Mme GOUZIL, M. TERRASSIN, Mme DURAND, Mme RIOLLET-COURTIAL, M. GUITTON.

Etaient excusés : Mme SAILLARD, M. ANDREANI (pouvoir à M. CHAMPIGNY), M. LOIZON (pouvoir à Mme THERET), M. MEGOEUIL (pouvoir à Mme MEGOEUIL).

M. Florent JACQUETTE est désigné comme secrétaire de séance.

✂ ✂ ✂

1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
 - Le 13 mai : le compte-rendu de la séance du 7 mai.
 - Le 3 juin : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes et documents annexes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 11 juin :
 - Consultation du public sur l'eau : ouverte jusqu'au 18 juin à tous les consommateurs via le site www.prenons-soin-de-leau.fr
3. Prochain conseil municipal : 2 juillet à 19h30 (présentation d'un projet éolien sur notre territoire avant l'ouverture du conseil).

✂ ✂ ✂

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mai 2015

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2015, envoyé aux conseillers municipaux le 13 mai.

Débat

Claire VACHEDOR : En page 21, dans la rubrique « La parole est donnée au public », il est indiqué : « le mari d'une élue de la majorité interroge Philippe Terrassin », je souhaite que l'on supprime « le mari d'une élue de la majorité » et simplement dire « un monsieur ». On n'a pas à cibler, à mon sens, la personne.

Christian BARILLET : Le Conseil est une instance publique et tout ce qui s'y dit doit être retranscrit dans le compte-rendu.

Claire VACHEDOR : Il ne s'est pas présenté comme *le mari d'une élue*, il s'est présenté comme un citoyen lambda.

Compte tenu de cette remarque, le compte-rendu du 7 mai est adopté à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

2.1. Droit de préemption

Note de synthèse

- 1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
ZS	164	SCI E.C.P.	Rue Pierre et Françoise Allaire	2 851 m ²
AD	626	VAL TOURAINE HABITAT	1 à 5 rue du Lavoir	192 m ²
AD	633	VAL TOURAINE HABITAT	1 à 5 rue du Lavoir	787 m ²
AD	634	VAL TOURAINE HABITAT	1 à 5 rue du Lavoir	126 m ²
AD	636	VAL TOURAINE HABITAT	1 à 5 rue du Lavoir	108 m ²
YD	278	M. et Mme PEURICHARD	85bis av. du général de Gaulle	1119 m ²
YD	281	Mme FORGET Anne-Marie	83bis av. du général de Gaulle	75 m ²
YD	282	Mme FORGET Anne-Marie	Taffonneau	994 m ²
AC	82	M. & Mme POPESCO	3 rue des Mérigotteries	490 m ²
AC	83	M. & Mme POPESCO	Les Mérigotteries	158 m ²
AD	243	M. & Mme PELLETIER Sébastien	19 rue de Verdun	759 m ²
ZC	381	M. & Mme BARDEAU	13 rue du Petit Vaux	972 m ²
ZC	398	M. & Mme BARDEAU	13 rue du Petit Vaux	226 m ²
AD	547	Consorts DELALANDE	Vauvert	269 m ²
AD	550	Consorts DELALANDE	53 rue de Loches	221 m ²
AC	91	Mlle BAILLY Floriam	9 rue des Mérigotteries	150
AC	229	Mlle BAILLY Floriam	Les Mérigotteries	503
AE	200	Mme GENESTIER Marie-Françoise	49 rue du Docteur Patry	680 m ²
AC	484	Mme DUFRESNE Monique	76 Av. du Général de Gaulle	323 m ²

Débat

Philippe TERRASSIN : Pour la rue du Lavoir, est-ce qu'ils conservent un logement dans l'immeuble ? VTH avait pris l'engagement de conserver un logement afin d'assurer le syndic de l'immeuble car la gestion d'une copropriété est toujours un peu compliquée. Il faudrait s'en assurer.

M. le MAIRE : Normalement, ils en conservent un mais je vais m'en assurer.

2.2. *Cimetière communal***Note de synthèse**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

N°	TITULAIRE	EMPLACEMENT	DUREE	PRIX
2015-22	CHARLOT Suzanne	A-6-D-15	30 ans	275,20 €
2015-23	MOLUSSON Claude et Michelle	A-1-L-13	30 ans	275,20 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

3. Gestion financière3.1. *Décision modificative n° 2-2015 – Budget principal***Note de synthèse****BUDGET GENERAL**

Lors de la Commission des finances du 20 mai 2015, M. le Maire a expliqué que la Commune a décidé d'emprunter 500.000 € pour finaliser l'aménagement de Theuriet, l'achat Beaubourg et l'achat de la parcelle COLIN. La DETR 2015 nous a été notifiée pour 78.626,76 €. Le compromis de vente pour l'ex local HUBERT a été signé pour 38.000 €.

Ces différentes recettes nous permettent d'établir la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement

Article 1641 – Emprunt	+ 269.063,24 €
Article 1341 – DETR 2015	+ 78.626,76 €
Article 024 – Cessions immobilières (ex local Hubert)	+ 38.000,00 €
	<u>385.690,00 €</u>

Dépenses d'investissement

Opération 23 – Ateliers municipaux	+ 361.797,00 €
Opération 108 – Bâtiments scolaires	+ 4.793,00 €
Opération 21 – Theuriet.....	+ 35.000,00 €
Opération 53 – Mairie	+ 4.100,00 €
Opération 63 – Voirie	+ 5000,00 €
Opération 24 – Patrimoine	- 15.000,00 €
Opération 70 – Espaces publics	- 10.000,00 €
	<u>385.690,00 €</u>

Débat

Christian BARILLET : Nous voterons contre cette décision modificative en regard de la part de l'emprunt consacré à l'acquisition des bâtiments Beaubourg. Comme cela est inscrit au point 5, nous en discuterons plus en détail à ce moment-là.

Délibération n° 2015-JUIN-N°01

**Après avoir entendu les explications du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **VOTE, par 20 voix « pour » et 6 voix « contre » (Mmes Durand, Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Guitton, Terrassin), la décision modificative budgétaire n° 2-2015 – budget principal 2015, telle que présentée ci-dessus.**

3.2. Réalisation d'un emprunt au Budget 2015 de la Commune**Note de synthèse**

Un emprunt de 500 000 € est prévu au budget 2015 de la commune. Une consultation a été lancée auprès des principaux établissements financiers partenaires des collectivités. Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne, qui est la plus intéressante, selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 500 000 €

Durée : 19 ans

Index : taux fixe

Taux : 2,03 %

Amortissement : échéances constantes

Périodicité de remboursement : annuelle

Débat

Lucette GOUZIL : Au moment de la commission des finances, on avait une seule proposition. Quelles autres banques ont répondu ?

M. le MAIRE : Les deux dernières banques qui ont répondu dans les délais sont la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

Philippe TERRASSIN : Deux seulement ont été sollicités ? Il me semblait qu'il y avait des taux plus intéressants ces derniers temps. Moins de 2 %.

M. le MAIRE : Il n'y en a que deux qui ont postulé. Au départ, nous avons envisagé un emprunt d'un million d'euros mais nous avons préféré réduire de moitié pour réaliser les projets prévus en 2015. Quant aux taux, ils varient d'une semaine à l'autre : nous avons eu 1,97 puis 2,10 puis 2,00 puis 2,25. A un moment, il faut prendre une décision et nous avons opté pour un prêt à 1,92 la première année puis 2,03 sur 19 ans à taux fixe.

Christian BARILLET : Nous voterons cet emprunt mais, en rapport avec le point précédent, en espérant que cet argent ne sera pas gaspillé, en particulier dans l'investissement Beaubourg.

Délibération n° 2015-JUIN-N°02

Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Considérant que la commune recherche un degré élevé de souplesse dans la gestion de ses prêts afin d'optimiser les gains possibles sur sa dette et sa trésorerie,

Considérant que l'offre présentée par la Caisse d'Épargne est la plus intéressante,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) **De contracter un prêt de 500 000 €, pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre, dont les caractéristiques sont les suivantes :**
 - **Durée : 19 ans**
 - **Index : taux fixe**
 - **Taux : 2,03 %**
 - **Amortissement : échéances constantes**
 - **Périodicité de remboursement : annuelle**
- 2) **De s'engager pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.**
- 3) **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt de 500 000 € avec la Caisse d'Épargne Loire-Centre.**

3.3. Mise en non-valeur n° 1-2015 - Budget Assainissement 2015

Note de synthèse

En 2008, nous avons établi un titre de 3.250 € à l'ordre de la Société PATRILOIRE pour 3 raccordements au réseau d'assainissement. Malgré les poursuites entamées par M. Fourmy, trésorier municipal, ce titre reste impayé à ce jour. Cette société est en sommeil et ne dégage aucun résultat. Il convient donc de présenter cette créance en non-valeur. M. Fourmy nous précise qu'une admission en non-valeur n'efface pas la dette et laisse possible le cas échéant un recouvrement à postériori.

Cette somme a été inscrite au BP 2015.

Débat

Philippe TERRASSIN : Je ne comprends pas comment la commune va mettre en non-valeur et pourra continuer la procédure. Le trésorier veut peut-être faire son ménage avant de partir mais tant que l'entreprise existe, on peut espérer pouvoir recouvrer la dette. Si elle est annulée, l'entreprise peut repartir sans avoir à l'assurer. On paie une indemnité au trésorier pour nous conseiller !

Christian BARILLET : On connaît cette mécanique, l'entreprise est en sommeil et lorsque les dettes sont annulées, elle peut être revendue mais sans les dettes. Il s'agit là d'une manipulation sur le dos des contribuables. Est-ce que c'est cela que nous voulons ?

Philippe TERRASSIN : Je pense que c'est dangereux que nous acceptions cela. L'avantage aussi est que si la Trésorerie la conserve dans son tableau, elle le suit. Il faut reporter cette décision.

Après un tour de table, l'ensemble des conseillers décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

3.4. Restauration collective : tarifs 2015-2016

Note de synthèse

Chaque année, le Conseil municipal doit fixer les tarifs de restauration scolaire avant la rentrée. La Commission des Finances réunie le 20 mai 2015, compte tenu de la baisse du coût résiduel d'un repas, propose le principe du maintien des tarifs 2014-2015 pour l'année scolaire 2015-2016 :

	Maternel	Primaire
	A l'unité	A l'unité
Forfait 4 jours	2,55 €	2,94 €
Forfait 3 jours	2,57 €	2,97 €
Forfait 2 jours	2,60 €	3,00 €

	A l'unité	A l'unité
Ticket à l'unité	2,66 €	3,06 €

Ecole « Le Couvent » : tarifs à compter de la rentrée scolaire 2015-2016		
Maternel	Primaire	Adulte
3,00 €	3,16 €	3,80 €

« La Halte-garderie » : tarifs à compter de la rentrée scolaire 2015-2016
2,55 €

« Repas pour tout le personnel communal » : tarifs à compter de la rentrée scolaire 2015-2016
3,27 €

« Repas pour adulte » : tarifs à compter de la rentrée scolaire 2015-2016
5,70 €

Débat

M. le MAIRE : En 2012, les recettes couvraient 58 % des charges soit un déficit de 123.000 € qui représentait une charge de 2,05 € par repas.

En 2013, les recettes couvrent 57,6 % des charges soit un déficit de 121.726,17 € qui représente une charge de 2,01 € par repas.

En 2014, les recettes couvrent 66,6 % des charges soit un déficit de 83.834,21 € qui représente une charge de 1,46 € par repas. Les charges de personnel sont en baisse d'environ 30.000 €. Cette baisse se justifie par une meilleure gestion du personnel et un report des NAP (nouvelles activités périscolaires) en fin de journée.

Christian BARILLET : Cet écart entre 2013 et 2014 nous paraît surprenant. Nous ne remettons pas en cause mais cela mérite d'être regardé plus en détail. Nous prendrons le temps de le faire. Même s'il y a eu l'influence des activités périscolaires, il y a toujours une continuité.

Délibération n° 2015-JUIN-N°03

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE, à l'unanimité des membres présents et représentés,
les tarifs ci-dessus.**

3.5. Nouveaux tarifs municipaux

Note de synthèse

La Commission des finances, réunie le 20 mai 2015, propose au Conseil municipal l'adoption des nouveaux tarifs municipaux ci-dessous :

a) Création d'un tarif « épicerie » pour le camping, associé à la régie existante « boissons »

Afin de dépanner les campeurs, il est envisagé la création d'un service « petite épicerie » pour des produits de base. Le tarif sera égal au prix d'achat avec arrondi.

Il existe déjà un tarif « boissons » auquel on ajoutera café ou thé chauds au prix d'un euro.

b) Tarifs cases-urnes

Il est prévu la création de 12 cases-urnes à côté du columbarium, pour répondre à la demande. Il vous est proposé de pratiquer les mêmes tarifs de concession que pour le columbarium :

- La case – 30 ans : 487,76 €
- La case – 15 ans : 310,93 €.

c) Création d'un tarif de visite guidée pour l'église et d'une régie

Une demande existe concernant la visite guidée de l'église et de sa crypte (pour mémoire, la crypte n'est pas ouverte au public). Ce service peut être effectué par nos agents du patrimoine, sur réservation. Cette visite pourrait durer environ $\frac{3}{4}$ d'heure. Le tarif proposé est de 3 € par personne, au-dessus de 12 ans.

Pour ce faire, il est proposé de créer une régie de recettes dont les régisseurs seraient Mmes Niquet et Proust.

d) Tarif pour la location du court de tennis situé au parc « R. Guignard »

Sur les deux courts existants situés au parc « Robert Guignard », l'un est fermé en raison de sa dangerosité pour pratiquer le tennis, le second est très vétuste : c'est pourquoi il est proposé de diminuer le coût au prix de 3 € l'heure, ce qui devrait nous permettre de le louer davantage.

Débat

Philippe TERRASSIN : En ce qui concerne la crypte, il y a deux associations qui gèrent des visites : l'Office du Tourisme et les Amis du Patrimoine. Il s'agit de groupes sur réservation à l'Office du Tourisme et pour lesquels les Amis du Patrimoine assurent les visites. De plus, en ce moment, l'Office du Tourisme développe la démarche des greeters qui sont des guides bénévoles ayant une très bonne connaissance patrimoniale. Comment cela va-t-il s'organiser ? Est-ce une offre complémentaire ? Notre personnel sera-t-il disponible ?

M. le MAIRE : Notre personnel basé à la Maison du Patrimoine est le premier, après l'Office du Tourisme, à voir les touristes qui souhaitent visiter l'église et sa crypte.

Christian BARILLET : Est-ce que ce tarif de 3 euros s'applique lorsque l'Office du Tourisme ou les Amis du Patrimoine réalisent ces visites ? Dans ce cas, cela change tout ?

M. le MAIRE : Cela est bien spécifique aux visites réalisées par les employés municipaux et ne change rien pour les autres.

Philippe TERRASSIN : Avez-vous eu un échange avec le club de tennis ? Les tarifs ne doivent pas être en concurrence avec les activités du club avec qui nous échangeons toujours pour ne pas les court-circuiter.

Reynold L'HERMINE : Le fait que l'on baisse le prix, c'est que ces terrains sont difficilement jouables. Cela ne rentre pas en concurrence avec le club de tennis, d'autant que les joueurs qui sont licenciés ne vont pas sur ces terrains.

Christian BARILLET : Il faut peut-être préciser dans la délibération sur la création de la régie « Patrimoine » : pour la visite guidée de l'église et de sa crypte « *par un agent municipal et sur réservation* », ceci afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté.

Délibération n° 2015-JUIN-N°04 : Nouveaux tarifs municipaux

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Vote les tarifs municipaux au titre de l'année 2015 selon les tableaux ci-dessous.**

"EPICERIE DE DEPANNAGE" CAMPING MUNICIPAL

Désignation	Conditionnement	Tarif
Thon	140g	1,50 €
Pâtes : Coquillettes	500g	0,50 €
Pâtes : Torti	500g	0,50 €
Riz	500g	1,20 €
Haricots verts	400g	0,70 €
Haricots verts	800g	1,00 €
Petits pois/carottes	400g	0,70 €
Petits pois/carottes	800g	1,50 €
Sardines	135g	0,90 €
Sardines à la tomate	135g	1,10 €
Compote de pomme	750g	0,90 €
Raviolis bolognaise	400g	1,00 €
Raviolis bolognaise	800g	1,20 €
Saucisses/lentilles	420g	1,00 €
Saucisses/lentilles	840g	1,80 €
Cassoulet	420g	1,10 €
Cassoulet	840g	1,70 €
Duo sel/poivre		3,00 €
Gâteaux secs	le paquet	2,00 €

CIMETIERE MUNICIPAL

Désignation	Tarif
Case-urne 30 ans	487,76 €
Case-urne 15 ans	310,93 €

VISITE GUIDEE EGLISE-CRYPTTE

Désignation	Tarif
Adulte/Enfant + de 12 ans	3,00 €

LOCATION COURT DE TENNIS au PARC « R. GUIGNARD »

Désignation	Tarif
Location pour 1 heure	3,00 €

Délibération n° 2015-JUIN-N°05 : Création de la régie « Patrimoine »

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) DÉCIDE de créer une régie intitulée « Patrimoine » pour la visite guidée de l'église et de sa crypte, par un agent municipal et sur réservation.**
- 2) VALIDE le tarif suivant : 3 € par personne (adulte et enfant de + de 12 ans).**

3.6. *Piscine : convention avec Aqua Life Saving (ALS)*

Note de synthèse

Afin d'assurer l'ouverture de la piscine municipale avec la présence de sauveteurs-surveillants de baignade diplômés et assurer ainsi les cours de natation dans le cadre du programme de l'Education Nationale aux enfants de la commune, une prestation de service a été passée auprès de l'association Aqua Life Saving (ALS) comme les années précédentes.

Il convient aujourd'hui d'approuver la convention entre l'association ALS et la ville de Sainte-Maure-de-Touraine pour la mise à disposition de la piscine pour les cours contre paiement d'une redevance de 765,00 €.

Les cours de natation et d'aquagym assurés par les salariés d'ALS leur seront directement payés par les usagers.

Débat

Philippe TERRASSIN : Il n'y a pas d'augmentation de 1 % comme les autres tarifs ? Certes, j'étais contre les augmentations mais cela serait cohérent avec votre politique.

Délibération n° 2015-JUIN-N°06

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec l'association Aqua Life Saving concernant la mise à disposition de la piscine pour la tenue de ses cours de natation et d'aquagym, contre paiement d'une location forfaitaire de 765 €.**

3.7. *Convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire*

Note de synthèse

Dans le but d'enrichir l'offre de nouveaux services au public en matière de N.T.I.C. (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), le Conseil Général œuvre actuellement à la mise en place d'un portail concentrant un ensemble de ressources numériques partagées dans les domaines de l'information, de la formation et du divertissement. Ce service permettra aux inscrits des bibliothèques du département d'accéder à distance à une offre de livres, de films et d'autoformation en ligne (code de la route, français langue étrangère, informatique).

Financé en partie par le Conseil Général dont la contribution s'élève à 15 000 € par an, le projet implique la participation financière des communes partenaires du projet à hauteur de 10 centimes par habitant et par an. Le coût de la facture pour la commune de Sainte-Maure-de-Touraine étant de 420.30 € par an.

A l'heure où l'offre numérique s'impose dans le paysage culturel, ce projet permet non seulement de mutualiser les ressources financières pour accéder à une offre enrichie, mais également de renforcer le rôle social des bibliothèques en contribuant à la réduction de la fracture numérique.

Afin de permettre aux Conseils municipaux des communes partenaires de prendre la mesure de la portée de cette initiative sur le plan de l'aménagement numérique du territoire, mais aussi de prendre connaissance du degré d'implication du Conseil Général en tant que porteur technique du projet, ce dernier sollicite de la part des Conseils municipaux des communes intéressées une délibération habilitant M. le Maire à signer la *Convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire*.

Note de synthèse complémentaire

Renseignements pris auprès de la CCSMT, il n'y a pas eu transfert de compétence mais participation financière à la mise en réseau des bibliothèques, notamment par la prise en charge financière des cartes de lecture via l'informatique.

La commune de Saint Epain a pris la même délibération que celle proposée ci-dessous à l'assemblée, et paie sa participation.

Débat

Philippe TERRASSIN : Le jour où il y aura un transfert sur les bibliothèques, cette contribution spécifique à la commune de Sainte Maure et pour des prestations qu'elle assure pour des habitants d'autres communes, restera à sa charge. Est-ce normal ? Au moment où on dénonce les financements croisés, on peut aussi s'étonner que le Conseil Départemental impose cette contribution aux communes : 420 € sur 15 000 € ! C'est très mesquin !

Christian BARILLET : Est-ce qu'il n'y a pas l'opportunité d'intervenir auprès de nos nouveaux Conseillers départementaux pour les interroger sur cette disparité entre les communes ? Je n'ai jamais vu un système aussi aberrant et je suis convaincu que Nadège Arnault ou Etienne Martegoutte seront attentifs à cette question. Je ne suis pas certain que Nadège Arnault soit consciente de cela et même si ce n'est pas son domaine en tant que vice-présidente, elle regardera ce problème.

M. le MAIRE : Pour cette année, c'est trop tard mais c'est sûr, nous allons en discuter.

M. le Maire met au vote ce point : adopté à la majorité avec six abstentions.

Christian BARILLET : Monsieur le Maire, avec l'engagement de votre part de saisir les conseillers départementaux ?

M. le MAIRE : Je prends l'engagement de m'en occuper.

Délibération n° 2015-JUIN-N°07

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE par 20 voix « pour » et 6 abstentions (Mmes Durand, Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Guitton, Terrassin) :

- 1) De s'engager par convention dans un partenariat avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire.**
- 2) De verser un montant de 420,30 € par an au Conseil Général d'Indre-et-Loire pendant la durée de la convention.**
- 3) D'approuver la convention ci-jointe.**
- 4) D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.**

3.8. *Subvention « Fonds façades » pour la réfection de devantures*

Note de synthèse

Dans le cadre de l'Opération urbaine d'appui au commerce (OUAC), la commune a apporté une aide à la rénovation des façades commerciales, en complément de celle apportée par le FISAC.

L'OUAC s'est achevée en 2012 mais la commune a décidé de poursuivre son appui afin d'encourager ces rénovations qui ont un impact à la fois sur l'attractivité du commerce lui-même mais aussi de la ville (amélioration du paysage urbain).

Mme Françoise Rico, propriétaire des murs du bâtiment situé 29 route de Sepmes, a déposé deux dossiers de demande de subvention pour la rénovation de la façade :

- du commerce « Les Intondables »
- et du futur café couture.

La déclaration préalable de travaux a reçu un avis favorable. Le montant HT des travaux s'élève à 6 713,13 € pour le commerce « Les Intondables » et à 7 130,13 € pour le futur café couture. Le montant de la subvention est de 1 342,63 € pour le premier et de 1 426,03 € pour le second (le fonds façade est une subvention de 20 % plafonnée à 2.000 € pour des travaux subventionnables jusqu'à 10.000 €).

Débat

Françoise RICO quitte la séance.

Christian BARILLET : Bien sûr on ne peut que soutenir cette initiative qui prolonge l'Opération Urbaine d'Appui au Commerce lancée en 2001 et qui a montré son efficacité à travers les réalisations. Néanmoins, on se pose une question sur le fondement juridique de cette décision car il nous semble que dans la décision de prolongation, nous restions sur le périmètre de l'OUAC donc les trois pôles commerciaux du centre-ville - la Place Leclerc, le carrefour et la rue du Docteur Patry, la partie commerciale de l'avenue de Gaulle - qui ne comprenait pas celui-ci. Notre position est de dire : vérifions d'abord cette délibération de prolongation et prenons une délibération d'extension qui soit claire. Nous ne sommes pas à un mois près, nous sommes bien sûr très favorables à cette démarche mais avec le souci de rigueur.

M. le MAIRE : Je n'ai trouvé aucun document qui limite un périmètre.

Philippe TERRASSIN : L'OUAC, à laquelle vous faites référence, avait un périmètre bien défini et limité. On peut décider de prendre une délibération d'étendre à tous les commerces de la commune mais il faut le formaliser.

Christian BARILLET : Etant entendu qu'il faut le faire avec précision ; ainsi vous n'allez pas mettre les commerces qui se trouvent dans la galerie d'Intermarché. Notre intervention va dans le sens de la protection des bénéficiaires.

Claire VACHEDOR : Monsieur Barillet, lorsque vous dites de telles choses, amenez les justificatifs. Il faut, à mon sens, travailler comme cela : apportez les éléments.

Philippe TERRASSIN : Si on veut que Madame Rico puisse bénéficier de cette aide, il faut que la délibération soit valable. Il serait bien que ces questions soient traitées dans les commissions avant de venir au Conseil. On vous dit que nous sommes favorables mais que, pour assurer la conformité de la décision, il faut bien redéfinir le périmètre car si on fait référence à l'OUAC, ce site n'y est pas. De plus, on ne peut pas mettre tous les commerces comme ceux des galeries de grandes surfaces. Il s'agit de ne pas prendre de délibération illégale.

Reynold L'HERMINE : Ce point est passé en commission et nous avons vu qu'il n'y avait pas de limite, donc je propose que l'on passe au vote...

Christian BARILLET : Monsieur L'Hermine, il ne faut pas vous énerver. Il y a une incertitude qui n'est pas levée.

Reynold L'HERMINE : Il n'y a pas d'incertitude du tout ! C'est passé en commission, il n'y a pas de périmètre, on ne va pas passer deux heures là-dessus...

Christian BARILLET : Ce n'est pas vous qui pilotez et je crois que nous avons une liberté d'expression au sein de cette instance. La démocratie doit être respectée et si cela vous énerve, tant pis pour vous. Monsieur le Maire, j'insiste bien ! Si demain une demande est faite sur la galerie Intermarché ou celle de La Flânerie, sera-telle éligible ? Ce serait aberrant. Je ne conteste pas la décision présentée mais si on fait référence à l'Opération Urbaine de 2001, nous sommes hors du périmètre. C'est une précaution de sagesse.

M. le MAIRE : J'en suis conscient, mais comme je n'ai pas trouvé de limite dans le dossier, je propose que nous passions au vote.

Philippe TERRASSIN : Nous voterons sous réserve de vérification du périmètre et que ce soit applicable.

M. le Maire met ce point au vote : adopté à l'unanimité.

Christian BARILLET : Et sous réserve que l'on puisse débattre librement et que l'on ne soit pas à chaque fois interpellé par un adjoint qui n'aime pas l'opposition.

Reynold L'HERMINE : Vous vous êtes exprimé Monsieur Barillet, on ne va pas passer deux heures là-dessus !

Christian BARILLET : J'ai dit ce que j'avais à dire...

Après vérification, aucune délibération ne mentionne de périmètre, ni le règlement « fonds façades ».

Délibération n° 2015-JUIN-N°08

Etant intéressée par la délibération à prendre, Mme RICO quitte la séance au moment du vote.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE M. le Maire à verser, sous réserve de la présentation des factures des travaux réalisés, la somme de :**
 - **1 342,63 € à Mme Françoise RICO, propriétaire des murs du commerce « Les Intondables »,**
 - **1 426,03 € à Mme Françoise RICO, propriétaire des murs du futur café couture.**

3.9. *Touraine Logement ESH – Réalisation de 4 logements locatifs sociaux sis rue des Coteaux – Prêt PLUS-PLAI : garantie d'emprunt*

Note de synthèse

Dans le cadre de l'opération de réalisation de 4 logements locatifs sociaux (1 logement locatif PLAI et 3 logements locatifs PLUS) situés rue des Coteaux, Touraine Logement ESH invite la commune à garantir 35 % des deux emprunts qui doivent être contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Complémentairement, le Conseil général apporte également sa garantie à hauteur de 65 %.

Le contrat de prêt est à la disposition des conseillers municipaux auprès de Martine Tourné, au secrétariat général de la mairie.

Délibération n° 2015-JUIN-N°09

Vu la demande formulée par Touraine Logement ESH de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt PLUS d'un montant de 392 135 euros et un prêt PLAI d'un montant de 112 627 euros pour financer la construction de quatre logements locatifs sociaux situés rue des Coteaux à Sainte-Maure-de-Touraine,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 35140 en annexe signé entre Touraine Logement ESH, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : La Commune de Sainte-Maure-de-Touraine accorde sa garantie à hauteur de 35 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 504 762 euros souscrit par Touraine Logement ESH

après de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 35140 constitué de deux Lignes du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée total du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Touraine Logement ESH dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à Touraine Logement ESH pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Le Conseil municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

4. Ressources humaines

4.1. Mise à jour du tableau des effectifs

Note de synthèse

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet.

Ce poste fait suite au reclassement d'un agent pour inaptitude physique dans son ancien poste.

Débat

Philippe TERRASSIN rappelle qu'il avait été demandé un suivi dans le tableau des effectifs.
M. le Maire explique que ce sera vu en comité technique à la fin du mois.

Délibération n° 2015-JUIN-N°10

**Vu l'avis favorable du Comité Technique,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe à temps complet.**

4.2. Avancements de grade : ouverture de postes

Note de synthèse

A la suite de l'avancement de grade des agents *sans examen professionnel* et de l'avancement de grade des agents *avec examen professionnel*, et suite à la délibération du Conseil ci-après, les dossiers des agents concernés devront passer en Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion 37 le 13 octobre 2015, après accord du Comité Technique du 30 juin 2015, pour le tableau prévisionnel des effectifs, avec date d'effet au 1^{er} décembre 2015.

Délibération n° 2015-JUIN-N°11

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **la création de trois postes d'adjoints administratifs de 1^{re} classe à temps complet :**
 - . un poste au service Accueil de la mairie,
 - . un poste au service Comptabilité,
 - . un poste au service Accueil des services techniques.

La date d'effet est le 1^{er} décembre 2015, après avis de la Commission Administrative Paritaire du 13 octobre 2015.

*4.3. Convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la mission de Conseil en recrutement***Note de synthèse**

Dans le cadre du recrutement du prochain Directeur général des services (DGS), M. le Maire a souhaité faire appel au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire au titre de la mission d'aide au recrutement au sein des collectivités territoriales.

Pour ce faire, il convient de l'autoriser à signer la convention fixant les modalités de cette mission d'assistance au recrutement.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 890.00 € TTC pour un temps de travail estimé à 42 heures.

Débat

M. le Maire : Madame Bonnamy, DGS, va nous quitter le 2 août puisqu'un important poste l'attend au sein de la Communauté de communes de Château-Renault, après trois ans passés à Sainte-Maure.

Christian BARILLET : Est-ce que l'on peut ajouter un 4^e point à cette délibération, que la personne recrutée soit au moins de qualité égale à celle qui part ? C'est un challenge difficile... Je plaisantais mais je voulais dire l'on ne peut que regretter le départ de Mme Bonnamy qui a laissé une empreinte forte sur la commune malgré un séjour court et je pense que la Communauté de communes de Château-Renault a beaucoup de chance. Mais vous verrez Mme Bonnamy vous regretterez, M. L'Hermine vous manquera.

Délibération n° 2015-JUIN-N°12

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 21 mai 2015 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) **D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour le Conseil en recrutement d'un poste d'Attaché assurant les fonctions de Directeur Général des Services au sein des effectifs de la commune.**

- 2) **De confier la mission d'assistance au recrutement au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité territoriale.**
- 3) **De procéder au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.**
La convention est conclue pour la durée de la mission confiée.

4.4. *Ouverture d'un poste d'Attaché territorial à temps complet*

Note de synthèse

Parallèlement à la convention relative à la mise à disposition d'un service d'assistance au recrutement du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour aider au recrutement du Directeur général des services (DGS) de la commune de Sainte-Maure-de-Touraine, il convient d'ouvrir un poste dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour un emploi fonctionnel aux missions du DGS.

Le poste sera modifié en fonction du grade de la personne qui sera recrutée.

Il sera ouvert au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2015.

Débat

Philippe TERRASSIN : Est-ce que le Centre de gestion mettra une personne à disposition pour assurer l'intérim si nous ne trouvons pas un DGS rapidement ?

M. le MAIRE : Bien que ce ne soit pas indiqué dans la convention, le Centre de gestion assurera l'intérim, en espérant que cela ne dure pas trop longtemps.

Délibération n° 2015-JUIN-N°13

Après avoir entendu les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De créer un poste d'Attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015.**

5. Domaine et patrimoine

5.1. Aménagement de voirie entre le rond-point des Quatre Routes et la ZAC des Saulniers 2 : convention avec la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine

Note de synthèse

M. le Maire expose qu'une étude a été confiée au cabinet Safège et à la société Auréa afin d'organiser la séquence allant du carrefour des Quatre Routes au carrefour sud de la RD.760. La problématique de continuité des pistes douces (cyclable et piéton) est un élément essentiel dans les logiques de déplacements et l'intégration urbaine de la future zone communautaire des Saulniers 2.

Une convention de répartition du coût de l'étude de 8.000 € HT entre la commune et la Communauté de Communes a été rédigée (cf. annexe).

Le conseil municipal est invité à adopter ladite convention.

Note de synthèse complémentaire

Renseignements pris auprès de la CCSMT, celle-ci a accepté de prendre à sa charge une partie des frais de l'étude SAFEGE, au regard de la desserte de la zone industrielle (même si le projet concerne principalement la ville de Sainte-Maure-de-Touraine). Elle a du reste pris une délibération en ce sens, votée à la majorité, le 30 mars 2015.

Débat

Philippe TERRASSIN : Un point que je n'ai pas signalé la dernière fois, c'est que sur cette partie, il y a un équipement bien plus que communal : l'hôpital, et surtout un futur équipement intercommunal : la maison de santé. De plus, cette partie est déjà aménagée avec une piste cyclable et un espace piéton. Ce n'est pas cette partie qui nécessite un aménagement mais la liaison entre le carrefour des Marchaux et la zone des Saulniers. Nous demander de reprendre l'étude qui est déjà faite n'a pas de sens. L'étude est faite. Vous nous avez présenté le plan la dernière fois.

Christian BARILLET : L'étude de tracé jusqu'au terrain a déjà été réalisée par SAFEGE, aussi bien dans la phase réalisée en provisoire que la phase ultérieure. Que vont-ils apporter de plus pour 8.000 € ? Là, il y a quand même une interrogation : qu'est-ce que veut la Communauté de communes ?

M. le MAIRE : Ce n'est pas la CCSMT qui réclame, c'est la CNAC. La commission avait l'obligation de fournir ce document, on n'a pas eu le choix. Au conseil municipal du 4 novembre 2013, il est noté dans la note de synthèse : « Dans le cadre du projet d'installation du magasin Coop Atlantique - Système U sur la zone d'activités des Saulniers II, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) nous demande de formaliser notre engagement à réaliser la continuité des cheminements doux ». Sauf qu'il n'y a pas de montant, il n'y a rien de précis, c'est pour cela qu'une étude approfondie a été faite.

Christian BARILLET : Aujourd'hui, la voie de circulation douce, c'est-à-dire piétons et vélos, est réalisée, sous une forme bien sûr provisoire, entre les 4 Routes et le rond-point d'entrée des Marchaux. Il reste la partie à réaliser entre les Marchaux et le terrain du magasin Super U pour lequel l'avant-projet est dessiné. Par contre, le chiffrage n'est pas fait mais 8.000 € pour cela me semble un peu exagéré. Dans tous les cas, nous sommes vraiment en dehors du territoire de la zone d'influence communale. Nous voterons contre pour cette raison-là.

Délibération n° 2015-JUIN-N°14

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix « pour » et 6 voix « contre » (Mmes Durand, Gouzil, Riollot-Courtial, MM. Barillet, Guitton, Terrassin) :**

- 1) APPROUVE les termes de la convention.**
- 2) AUTORISE M. le Maire à la signer.**

5.2. Achat de l'immeuble commercial Lactalis sis ZI Les Saulniers

Note de synthèse

Le bâtiment dit « Beaubour », situé sur la zone des Saulniers I, est en bon état général. Sa configuration actuelle va permettre assez rapidement de procéder à des aménagements en vue de l'installation des ateliers municipaux.

Par ateliers municipaux, il faut considérer à la fois le garage des différents engins, camions, mais aussi le stockage des outils, matériaux, panneaux. A cela, s'ajoute la nécessité de créer de vrais espaces de travail, fonctionnels et en sécurité, pour des ateliers de : mécanique, menuiserie, peinture, serrurerie, jardinage... Tous ces ateliers pourront trouver une place dans le bâtiment « Beaubour ».

Par ailleurs, il est prévu de faire une extension au bâtiment actuel en remontant le hangar acheté il y a quelques années. Les bureaux, salle de restauration, vestiaires existants seront aménagés pour les besoins de nos agents.

Après négociations, le prix de vente ayant été baissé de 100.000 €, cet achat représente une bonne opération.

Débat

Philippe TERRASSIN : On aurait dû voir une étude sur ce bâtiment pour savoir sur quels travaux nous allions nous engager. Je les ai visités il y a quelques temps. Il y avait une partie pour chauffer pour la cuisine et une partie pour refroidir. De nombreux démontages ont été faits. Est-ce que vous avez fait une étude ? On aimerait la voir et faire une comparaison avec l'étude qui a été faite pour les abattoirs. Un autre élément est que ce bâtiment est en zone commerciale avec un potentiel commercial important. Vous êtes vice-président chargé de l'économie, est-ce que cela n'aurait pas été une opportunité pour faire des ateliers relais car, depuis que nous n'en avons plus, les entreprises ne s'installent plus ? Je pense que c'est un vrai potentiel économique en bordure de route nationale.

Par ailleurs, vous avez pris la décision de ne rien faire aux anciens abattoirs. Ma question est aussi : qu'est-ce que vous allez en faire ? On a fait un calcul. Le projet de la Maison des associations aux abattoirs avec un budget de réhabilitation de 170 000 €, disons 200 000 € compte tenu des imprévus. Vous avez pour le bâtiment de La Poste un budget de 450 000 €, soit 250 000 € de plus. Là, vous achetez Beaubour pour 310 000 €. Je crois qu'en commission de finances, vous avez annoncé aussi 310 000 € de travaux (quels sont les éléments qui justifient ces travaux ?). On arrive donc à 870 000 € qui auraient pu servir à la rénovation de Bel Air. Je pense qu'avec cela, on peut faire beaucoup de choses sur ce site. De plus, on ne laisse pas une friche industrielle. Je crois que c'est le rôle d'une collectivité de ne pas laisser de verrue dans son territoire. Et puis, est liée la possibilité de transférer la salle Anne de Rohan dans l'ancienne Poste. Tout cela est lié et ce sont des choses dont on aurait aimé pouvoir parler. Est-ce que l'on pourrait voir cela dans une commission ? Vous dites 300 000 € aujourd'hui. Est-ce que ce ne sera pas plus ? Sur quoi vous basez-vous ?

M. le MAIRE : La mise à prix du bâtiment est de 551.200 € HT, vendu aujourd'hui 310.000 € TTC. C'est un bâtiment en parfait état. Pour nous, c'est une très bonne opération. Le personnel des services techniques travaille aujourd'hui dans des conditions déplorables. L'abattoir c'était votre projet à l'époque, aujourd'hui l'équipe municipale en place a changé d'optique, de direction. L'abattoir c'était, pour nous, beaucoup trop de travaux à faire. Aujourd'hui, celui-ci est à vendre. Les travaux pour réhabiliter l'abattoir, c'était 2,5 millions d'euros minimum. Là, avec le bâtiment Beaubour, comme vous l'avez annoncé, c'est 870.000 € tout compris.

Quant à la vitrine, c'est vrai que c'est regrettable que ce bâtiment ne soit pas transformé en ateliers relais puisqu'il est bien placé au bord de la Nationale, mais cela fait 4 ans qu'il est à vendre, personne n'en veut et il commence à devenir une friche. On avait la possibilité de construire les ateliers municipaux ailleurs mais c'est quatre, cinq fois le prix. Là, nous avons un bâtiment dont une partie est neuve. Bien sûr qu'il y aura une remise aux normes puisqu'il n'est plus ouvert depuis 4 ans, mais on a un outil de travail extraordinaire. Et nous avons la chance que rien n'ait été dégradé comme cela s'est fait aux abattoirs...

En ce qui concerne la Maison des associations, nous avons une autre idée et nous aurons l'occasion d'en reparler mais elle pourrait se situer en ville. Quant à la Maison de la solidarité, je suis de moins en moins d'accord avec la CCSMT sur sa façon de travailler : avec un ingénieur technique, on a visité l'ancienne Poste et les travaux ont été estimés à 200 000 €. Derrière, une personne d'une certaine association vient sur place et estime les travaux à 400 000 € ! Evidemment, il touche une commission par rapport au montant : plus c'est élevé, plus son pourcentage suit ! Je ne suis donc pas d'accord avec les prix.

Pour la salle A. de Rohan, c'était l'idée de tout le monde de la transférer dans l'ancienne Poste mais aujourd'hui, j'ai un projet sur l'îlot central avec un promoteur très intéressé pour une construction sur ce quartier avec, pourquoi pas, une petite salle pour nos aînés en rez-de-chaussée.

Philippe TERRASSIN : Juste une précision sur le prix. Lactalis avait un emprunt sur ce bâtiment et voulait le rembourser. C'était 410 000 €. Aujourd'hui, 4 ans après, une partie a été remboursée et le solde s'établit à 310 000 €. Tant mieux mais je répète encore une fois que c'est dommage que l'on n'ait pas profité de cette négociation pour faire des ateliers relais car pour les entreprises, une vitrine comme cela c'est important et on n'en aura pas 50.

M. le MAIRE : Vous auriez pu y penser avant !

Philippe TERRASSIN : Nous n'étions pas vice-président de la Communauté de communes chargé de l'économie. Toi tu l'es aujourd'hui.

Un autre élément dans l'analyse : la surface plane et bitumée adaptée aux poids lourds me semble bien plus petite qu'à l'abattoir. Ainsi, quand on voudra agrandir, le terrain est en pente. Je ne sais pas si vous en avez tenu compte dans votre estimation.

Vous avez été élus pour faire autre chose et vous faites autre chose, c'est votre droit mais on voudrait bien avoir quelques éléments pour comparer, même si cela peut énerver certains.

M. le MAIRE : Personne ne s'énerve, on peut discuter entre grandes personnes. Il y a 8.000 m² de terrain aménageable pour 310 000 €. Il peut y avoir 300 000 € de travaux mais cela se fera sur deux années. Les services techniques peuvent y rentrer en septembre s'ils le souhaitent.

Christian BARILLET : Ce que l'on peut regretter Monsieur le Maire c'est que, après les élections, nous nous étions rencontrés et il avait été convenu que nous discuterions tous les projets importants en fonction de vos besoins afin d'expliquer tous les détails. C'est un projet stratégique comme l'îlot central ou la Poste et nous n'avons pas eu de discussion à leur sujet.

L'affirmation de deux millions pour rénover Bel Air est une hérésie. C'est un mensonge grotesque. Sur quelles bases ce chiffre ? On doit discuter sur des bases concrètes, pas sur des affirmations « Café du commerce ». Il s'agit de l'argent des contribuables. Donc, pratiquer à un tel niveau le mensonge n'est pas acceptable, même si vous m'avez dit vous-même que mentir en politique c'était normal.

M. le MAIRE : Ne commencez pas à insulter les gens comme cela ! Quand je vous dis que je l'ai acheté 310 000 €, c'est marqué ! Ne dites pas n'importe quoi !

Christian BARILLET : Je ne fais que répéter vos paroles, vous me l'avez dit le lendemain des élections et c'était à propos du terrain des gens du voyage, nous y reviendrons plus tard. Au sujet de ces deux millions, nous aurions pu nous mettre autour de la table, regarder ensemble cette estimation et la comprendre mais vous avez refusé de le faire.

On engage un autre projet et, comme l'a dit Philippe Terrassin, c'est votre droit et il n'y a rien à dire là-dessus, mais il n'y a pas eu de comparaisons sur la base d'indicateurs. Par exemple la surface bâtie à Bel Air est de 4 500 m² alors qu'ici, elle n'est que de 1 200 m² à peine.

M. le MAIRE : 1 200 m² couverts et en état. A Bel Air, c'est une ruine.

Christian BARILLET : Ce qu'a dit Philippe Terrassin sur la surface revêtue pour poids lourds est aussi un indicateur important car il représente un coût élevé. Donc nous évidemment, comme on l'a annoncé tout à l'heure, on votera contre ce projet d'abord car il n'y a eu aucun débat comparatif entre ces deux projets et on se demande vraiment pourquoi vous refusez de le faire. On votera contre aussi car c'est un mauvais choix tout particulièrement pour les contribuables sainte-mauriens.

Reynold L'HERMINE : Je rajouterai simplement que Monsieur Barillet a été élu pendant 13 ans ; c'était une promesse de 2008 de refaire les ateliers municipaux, qui n'a pas été tenue comme de nombreuses autres promesses. Maintenant, il y a urgence et ce bâtiment coûtera beaucoup moins cher que de refaire les abattoirs. On ne l'a pas acheté très cher, il n'y a pas grands travaux à faire, il y a quand même 8 000 m² de terrain, c'est presque 3 fois la surface actuelle des ateliers. Je pense que c'est une belle opération. C'était notre choix. L'équipe de Michel Champigny a obtenu 54,4 % des voix et ce sont des choses qui arrivent quand on ne tient pas ses promesses.

M. le MAIRE : De plus, depuis le 4 décembre, on a voté les élections professionnelles et le CHSCT a été mis en place. Cette instance est composée de médecins du travail et lorsqu'ils se déplaceront à Sainte-Maure pour visiter les ateliers, on pourra leur montrer les futurs services techniques.

Claire VACHEDOR : Je voudrais dire aussi que pendant deux mandats, vous ne vous êtes pas occupés des agents, ni des produits phytosanitaires qu'ils déversaient dans la Manse.

Philippe TERRASSIN : Madame, je vous engage à venir voir le fond de mon jardin qui a été désherbé par les services municipaux sans que je ne demande rien du tout. Je ne vais pas faire d'ennui à la municipalité mais nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous.

Claire VACHEDOR : Que vient faire votre jardin dans cette histoire ?

Christian BARILLET : Monsieur le Maire, juste une remarque. En 2001, nous avons élaboré et voté un projet de développement global avec une toute première priorité qui était de désendetter la commune afin de pouvoir investir et créer de la croissance, démographique et économique en particulier.

Reynold L'HERMINE : Vous avez repris une commune en excellent état à l'époque. C'est un mensonge ! On pourra ressortir les chiffres !

Christian BARILLET : Laissez-moi terminer. Le projet dont on parle aujourd'hui a été cadré dans cet ensemble de besoins en fonction des contraintes financières. Vous n'avez pas les mêmes et c'est votre droit mais on n'en a pas débattu. Nous le regrettons.

Claire VACHEDOR : Pendant deux mandats, vous vous êtes occupés de la vitrine de Sainte-Maure mais quand on passe la vitrine de Sainte-Maure, ce que l'on constate, ce que l'on trouve n'est pas très gai Monsieur Barillet. On fait une belle Nationale, c'est bien aussi mais quand on passe cette vitrine et que nous découvrons des agents qui travaillent dans des conditions déplorables, qui sont hors la loi, des produits phytosanitaires qui sont déversés dans la Manse et bien d'autres choses que l'on a trouvées... S'occuper des gens par exemple, des Sainte-Mauriens. Qu'est-ce que vous avez fait au niveau social pendant deux mandats à part distribuer de l'argent au CCAS ? Qu'est-ce que vous avez mis en place ?

Philippe TERRASSIN : Monsieur le Maire, je vous encourage très vivement à regarder le premier diagnostic que nous avons fait en 2001 à notre arrivée par rapport aux services techniques et concernant les conditions de travail des agents à l'époque. Il est dans les archives municipales ; non seulement les bâtiments n'étaient pas bons mais en plus les véhicules étaient pourris, vous faisiez monter des gens dans des véhicules qui avaient des planchers percés (il y a les photos). Vous verrez comment certains, qui veulent donner des leçons aujourd'hui, faisaient travailler le personnel à l'époque. La première chose pour nous a été de redonner du matériel au personnel pour qu'il puisse travailler sans danger. Je suis prêt à en reparler avec vous quand vous voulez. Quand on veut donner des leçons, il faut avoir « les fesses propres ».

Délibération n° 2015-JUIN-N°15

Vu la proposition de vente de l'immeuble commercial Lactalis, sis sur la ZI Les Saulniers, au prix global de 310.000 €,

Considérant l'avis du Service des Domaines en date du 26 février 2015,

Considérant l'opportunité pour la Commune d'acquérir cet ensemble en vue du projet communal de déplacement des ateliers municipaux,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, par 20 voix « pour » et 6 voix « contre » (Mmes Durand, Gouzil, Riollet-Courtial, MM. Barillet, Guitton, Terrassin) :

- 1) DECIDE l'acquisition du bâtiment et du terrain attenant, dont détail ci-après, au prix global de 310.000 € :**
 - Parcelle ZY n° 151 : 34a 18ca
 - Parcelle ZY n° 154 : 2a 27ca
 - Parcelle ZY n° 70 : 47a 24ca
- 2) NOTE que les frais de géomètre et de bornage, ainsi que les frais notariés, seront pris en charge par la Commune de Sainte-Maure-de-Touraine.**
- 3) AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir et tous documents relatifs à cette acquisition.**

6. Syndicats intercommunaux

6.1. SI de la Manse : modification statutaire

Note de synthèse

Dans sa séance du 10 mars 2015, le conseil syndical de la Manse a délibéré sur le changement de lieu de son siège : précédemment fixé à la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine, il l'est désormais à la mairie de Sepmes.

En application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat de la Manse et de ses affluents doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

Délibération n° 2015-JUIN-N°16

Vu la délibération du Syndicat de la Manse et de ses Affluents en date du 10 mars 2015,

Vu les statuts modifiés du Syndicat de la Manse et de ses Affluents,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE la modification des statuts du Syndicat de la Manse et de ses Affluents tels qu'annexés à la présente délibération.**

7. Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine

7.1. Révision des statuts

Note de synthèse

1) Action sociale et médico-sociale

Au regard des conditions actuelles d'hébergement de trois associations (Ami de Pain, Croix Rouge et Restaurants du Cœur) sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine, la Communauté de communes a engagé une réflexion pour le regroupement au sein d'une Maison des Associations de Solidarité.

Par délibération en date du 30 mars 2015, le Conseil communautaire, à la majorité, a approuvé la prise de compétence pour la construction et la gestion d'une Maison des Associations de Solidarité à Sainte-Maure-de-Touraine. Elle sera dénommée « Maison des Associations Solidaires ».

2) Développement culturel, sportif et qualité de vie

Par délibération en date du 30 mars 2015, le Conseil communautaire a décidé de profiter d'une nouvelle prise de compétence pour actualiser les statuts concernant les équipements sportifs (suppression réhabilitation gymnase de Sainte Maure de Touraine, suppression projet de construction d'un gymnase à Nouâtre, suppression projet de création d'une nouvelle piscine) en libellant comme suit : Construction, réhabilitation, gestion et entretien des équipements sportifs suivants :

- gymnase de Villeperdue,
- complexe sportif à Sainte Maure de Touraine,
- salle multisports « Amélie Le Fur » à Nouâtre,

- étude de faisabilité sur la problématique des équipements aquatiques entre les communautés de communes du Bouchardais, du Pays de Richelieu et de Sainte Maure de Touraine.

3) Création, aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire

La Communauté de communes a engagé en 2010 une réflexion pour l'aménagement des gares de Noyant de Touraine, Maillé et Villeperdue. Les aménagements concernant la gare de Noyant peuvent faire l'objet d'un financement à hauteur de 40 % par la Région. Les négociations auprès de RFF et de la SNCF ont été réalisées afin d'acquérir les parcelles nécessaires.

Par délibération en date du 27 avril 2015, le Conseil communautaire a approuvé l'ajout suivant à la compétence voirie d'intérêt communautaire :

- la création de nouveaux parkings pour la gare de Noyant et la voirie d'accès à ce nouveau parking,
- la création de nouveaux parkings à Maillé,
- la poursuite de la piste cyclable existante dans le centre-ville de Sainte Maure, de la RD.760 jusqu'à la gare,
- la création d'un cheminement piétonnier pour la gare de Villeperdue.

4) Enfance-jeunesse

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 change le statut du mercredi après-midi, ce temps devient un temps périscolaire. Afin de maintenir l'organisation existante, par délibération en date du 27 avril 2015, le conseil communautaire a décidé d'intégrer le mercredi après-midi, en continuité du temps scolaire, à la compétence enfance jeunesse :

« Gestion en régie directe des Accueils de Loisirs Sans Hébergement communautaires le mercredi après-midi en continuité du temps scolaire et pendant les vacances scolaires pour :

** les ALSH 3-11 ans,*

** les ALSH 12-17 ans : la prise de compétence porte sur l'ALSH jeune ainsi que sur les actions suivantes : animation de rue, animation au collège de Ste Maure ainsi que la fête du jeu. Les actions seront élargies à l'ensemble du territoire notamment sur le collège de Nouâtre. »*

Il est proposé au Conseil d'adopter la délibération suivante.

Débat

Christian BARILLET : Est-ce qu'il ne serait pas opportun d'ajouter ce dont on vient de parler : la liaison douce entre l'hôpital – maison de santé et la zone des Saulniers ?

M. le MAIRE : Effectivement, dans le point 3.

Philippe TERRASSIN : Michel, qu'est-ce qu'il y a derrière le « complexe sportif de Sainte Maure » ?

M. le MAIRE : C'est le futur complexe sportif de Sainte-Maure.

Philippe TERRASSIN : Aujourd'hui le gymnase de Villeperdue, il existe, le complexe sportif de Sainte-Maure, il existe avec les salles couvertes, le gymnase actuel, le dojo et le stade avec la piste. Tout cela en fait-il partie de cette définition « complexe sportif de Sainte-Maure » ? En effet, quand tu nous as parlé du nouveau gymnase, tu as dit que tu acceptais de payer les 250 000 € car tu négociais des choses pour la réhabilitation de l'ancien.

Reynold L'HERMINE : 212 000 €, pas 250 000 €.

Philippe TERRASSIN : Oui pardon, 212 500 €.

M. le MAIRE : 214 500 € mais je ne sais pas ce qu'il y a derrière « complexe sportif ».

Philippe TERRASSIN : Moi je pense que les 10 conseillers communautaires doivent savoir quel est le périmètre de la compétence reprise et c'est important pour moi conseiller municipal. En effet, on parle de construction, réhabilitation et entretien des équipements sportifs. Dans la mesure où pour moi la définition du complexe sportif de Sainte-Maure est celle que je viens de donner (salles couvertes, gymnase actuel, dojo, stade et piste plus le futur gymnase) mais que bien souvent nous n'avons pas la même définition que vous, je souhaite que les mots soient clairs, précis et inscrits dans la délibération.

M. le MAIRE : Le gymnase actuel est toujours à la Communauté de communes jusqu'à ce qu'ils nous livrent le nouveau. Tu as tout à fait raison, cela va être rajouté.

Claire VACHEDOR : Il a raison.

Philippe TERRASSIN : Je vous remercie, ça me fait plaisir, pour une fois que vous ne me donnez pas tort. Très sincèrement, si vous avez négocié la réhabilitation, le fait que vous ayez validé les 214 500 € peut être une bonne chose et je reconnaîtrais officiellement que c'était une bonne affaire. Mais je veux le voir écrit et sans aucune ambiguïté avec la Communauté de communes. Cela fait plusieurs débats peut-être un peu longs mais je souhaite une vraie certitude sur le sujet. Je vous demande donc de nous apporter la précision au prochain conseil.

Délibération n° 2015-JUIN-N°17

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et notamment son article 43-II,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 35, 38 et 43,

Vu les articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 30 mars 2015 du Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la révision des statuts relative :

- **à la construction et à la gestion d'une Maison des Associations de Solidarité dénommée « Maison des Associations Solidaires » ;**
- **à la compétence « Développement culturel, sportif et qualité de vie » pour ce qui concerne les équipements sportifs en libellant comme suit : *Construction, réhabilitation, gestion et entretien des équipements sportifs suivants :***
 - *Gymnase de Villeperdue*
 - *Complexe sportif à Sainte Maure de Touraine (salles couvertes, gymnase actuel, dojo, stade et piste, plus le futur gymnase)*
 - *Salle multisports « Amélie Le Fur » à Nouâtre*
 - *Etude de faisabilité sur la problématique des équipements aquatiques entre les communautés de communes du Bouchardais, du Pays de Richelieu et de Sainte Maure de Touraine ;*
- **à la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » par l'ajout suivant :**
 - *la création de nouveaux parkings pour la gare de Noyant et la voirie d'accès à ce nouveau parking,*
 - *la création de nouveaux parkings à Maillé,*
 - *la poursuite de la piste cyclable existante dans le centre-ville de Sainte Maure, de la RD760 jusqu'à la gare,*
 - *la création d'un cheminement piétonnier pour la gare de Villeperdue,*
 - *la liaison douce entre l'hôpital – maison de santé et la zone des Saulniers ;*
- **à la compétence « Enfance Jeunesse » comme suit : « Gestion en régie directe des Accueils de Loisirs Sans Hébergement communautaires le mercredi après-midi en continuité du temps scolaire et pendant les vacances scolaires pour :**
 - * les ALSH 3-11 ans,*
 - * les ALSH 12-17 ans : la prise de compétence porte sur l'ALSH jeune ainsi que sur les actions suivantes : animation de rue, animation au collège de Ste Maure ainsi que la fête du jeu. Les actions seront élargies à l'ensemble du territoire notamment sur le collège de Nouâtre. »*

7.2. Conseil communautaire

Le Conseil communautaire s'est réuni le 1^{er} juin et les points suivants ont été abordés :

- Attribution de fonds de concours à la commune de Pouzay
- Dispositif DIACRE : attribution de subventions
- Attribution d'une subvention au Triathlon de Nouâtre : modification
- Vote des tarifs de l'EMI 2015-2016
- Création d'un poste à l'EMI
- Avenant à la convention relative à la transmission électronique des documents budgétaires
- Budget principal : admissions en non-valeur
- Budget OM : admissions en non-valeur

Débat

M. le MAIRE apporte quelques précisions :

- Dispositif DIACRE : il s'agit de l'attribution de subventions à des repreneurs de projets. La dernière audition a eu lieu en mai et 3 dossiers ont été retenus : un carrossier peintre à Marcilly sur Vienne, la reprise de l'entreprise Guiet à Antogny le Tillac et un commerce ambulancier de Mme Daburon.
- Attribution d'une subvention de 800 € pour le Triathlon.

Christian BARILLET : Vous avez omis le point qui a pris le plus de temps, il s'agit de l'attribution de l'indemnité ou prime et pour laquelle la délibération n'a pas été prise.

8. Informations diverses

- **Echange du Toupin avec les deux Sainte Maure le 15 mai** (rapporteur : Michel Champigny)
La commune conserve le Toupin pendant 3 années. De bons moments et un beau week-end passés avec les deux autres Sainte Maure. Les amis de Sainte Maure de Peyriac nous ont offert des pruneaux à l'armagnac qui seront à déguster en fin de conseil. Quant aux amis de Sainte Maure dans l'Aube, ils ont offert une bouteille de champagne.
- **Foire aux Fromages** (rapporteur : Michel Champigny)
Dans l'ensemble, beau succès avec le changement de président qui a réussi sa première foire. Les commerçants ont bien vendu, mis à part le foie gras. Le public était nombreux. Un jeu a été organisé par un grand journal local qui permettait de gagner : vol en montgolfière, vol en planeur, entrées au Futuroscope. Polémique autour d'une affiche qui a fait couler beaucoup d'encre.

Christine THERET donne lecture de son texte : « Je n'aime pas cette publicité. Même si j'ai crié haut et fort que cette affiche est sexiste, à l'initiative d'un publiciste macho, le fond de la question est : quand arrêtera-t-on de mettre des femmes nues sur les publicités pour essayer de vendre n'importe quoi ? Je ne la trouve pas flatteuse pour les femmes. Les cornes font plutôt penser à des oreilles d'âne. Le slogan me donne l'impression de vanter une savonnette et peut-être qu'avec une interprétation très tordue, on peut imaginer qu'à la place de bain de lait d'ânesse, on prendra des bains de lait de chèvre.

D'autres marques ont réussi à rester dans les mémoires et à vendre leur produit sans être obligées d'utiliser le corps d'une femme comme stratagème. Sans la citer, tout le monde connaît la vache aux taches violettes et la marmotte qui met le chocolat dans le papier d'aluminium. Vous allez me dire : ce sont des publicités d'un autre temps (1994 et 1998) ! En attendant, nous en parlons toujours.

Oui, cette pub sur l'AOP Sainte Maure de Touraine fait parler d'elle mais fera-t-elle vendre autant de fromages que la marmotte a fait vendre de chocolat ? J'en doute !

Je voudrais que le conseil municipal de Sainte Maure de Touraine informe qu'il n'est pas à l'initiative et qu'il ne cautionne pas cette publicité. »

Sur les forums, des personnes s'interrogent sur la communication à Sainte Maure et cela me gêne énormément.

Christian BARILLET : Vous êtes intervenu par rapport à la Foire aux fromages, en ce qui me concerne j'ai passé la journée entière au Vinci où se tenait le Mondial du fromage et je voudrais faire quelques observations. D'abord, mentionner que le fromage de Sainte Maure de Touraine AOP y était très présent. Il l'était à travers ce concours qui se tient pendant toute la journée sur la grande scène du Vinci. Douze candidats du monde entier (Japon, Allemagne, France bien sûr, USA, Espagne...) avec de nombreuses épreuves. Dans l'une d'elles, l'animateur n'a pas manqué de faire remarquer que tous les candidats avaient intégré du Sainte Maure. Le lauréat, le meilleur fromager du monde, Fabien Degoulet a particulièrement honoré notre produit car, dans son œuvre finale, il a placé deux demi Sainte Maure avec leur paille, au sommet de son plateau dans une position dominatrice. Michel Bassereau y était et peut témoigner. Lorsque je suis allé le voir pour le féliciter, il m'a immédiatement expliqué qu'il connaissait bien le fromage de Sainte Maure et la ville puisqu'il y était venu en 2013 et qu'il avait été intronisé aux Passerelles. En effet, je me suis souvenu que nous l'avions reçu dans le cadre de la Coordination Terroir avec le Comité de jumelage, l'Office du tourisme et la Commanderie. Il en a gardé une grande fierté et un grand respect pour le Sainte Maure.

En ce qui concerne les affiches, elles étaient présentes avec les concepteurs et il y a eu beaucoup de discussions, plutôt en petits comités. Le but du Président François Laurent était de voir les réactions, plutôt des professionnels puisque le salon est d'abord destiné aux professionnels. Compte tenu de ce qui a été dit par ailleurs et les réactions comme celle que l'on vient d'entendre, il a été retenu le principe d'organiser en septembre, plutôt dans la 2^e quinzaine, aux Passerelles, un débat avec les concepteurs sur cette affiche. Une précision : la campagne de communication n'est pas encore décidée. La décision sera prise prochainement, sans doute vers la mi-juin, par le Comité Interprofessionnel. Les professionnels de l'AOP que j'ai rencontrés au Mondial, les fromagers essentiellement, semblaient plutôt favorables.

Christine THERET : Le fromage porte le nom de la ville et je regrette que les publicistes n'aient pas pris contact avec les élus pour expliquer leur projet, cela nous aurait peut-être permis de réagir avant.

Christian BARILLET : Je ne suis pas habilité à prendre position mais je confirme que ce débat aura lieu et que tous les conseillers seront invités.

Philippe TERRASSIN : J'en ai discuté avec François Laurent lors de l'inauguration de la Foire en lui demandant ce qu'il nous avait fait. A titre personnel, je pense que c'est une publicité très datée car il y a 40 ans, on vendait des voitures avec des femmes nues et ce n'était déjà pas terrible. Alors, en effet, c'est très passionné car il m'a dit que les ligues féministes avaient pris la ligne téléphonique de sa fromagerie d'assaut. En revanche, son épouse qui était contre, a eu un échange avec les concepteurs qui sont des jeunes femmes, et elle a changé d'avis. Par contre, François Laurent dit aussi qu'avant, toutes les pubs avec chèvres, pâturage..., personne ne lui en parlait, alors qu'avec celle-là... c'est le buzz ! Je ne suis pas certain que cela fera vendre mais tout le monde n'a pas la même vision que nous. C'est plutôt parisien et cela est aussi esthétique que les pubs pour Aubade.

M. le MAIRE : L'affiche était un peu provocante, les publicistes ont réussi leur challenge. C'est quand même passé au journal de 20h.

Christian BARILLET : On risque de parler plus de Sainte-Maure que de Richelieu et cela peut en énerver certains...

- **Exposition « Récup'Art »** à la Maison du Patrimoine jusqu'à fin juillet.
- **Bilan de la ligne TER Port-de-Piles/Tours** (rapporteur : Christine Théret)
Compte-rendu succinct de la réunion du CLAD du 21 mai 2015 :
 - 45 km de ligne
 - 4 gares desservies entre Tours et Port-de-Piles
 - Prévision financière de travaux entre 2016-2019 : 4,5 millions d'euros
 - Travaux 2015 : principalement le renouvellement des voies et des travaux de jonction avec la LGV
 - Travaux 2016 : reprise des quais à Noyant/Ste Maure, des marches à la gare de Monts

- Travaux 2017 : renouvellement des fils et supports entre Tours et Port-de-Piles
- Travaux 2018 : aménagement de la gare de Maillé (éclairage, sol...)
- Travaux 2019 : reprise du sol à Port-de-Piles
- Bilan de fréquentation de la ligne :
 - 2013-2014 : augmentation de 3,3 %, soit 96,8 % d'utilisation
 - 2014-2015 : baisse (94,15 %) liée au mécontentement des usagers (nombreux retards, suppressions de trains...)
- Suppression / Annulation :
 - Annulation d'un train : c'est un train qui est supprimé mais dont l'annulation a été annoncée à l'avance
 - Suppression d'un train : vous arrivez sur le quai et vous apprenez qu'il n'y a plus de train
 - En 2013, suppressions : 50 / annulations : 21
 - En 2014, suppressions : 30 / annulations : 220 (dont 15 jours de grève)
 - En 2015, suppressions : 6 / annulations : 6
- Circulation due aux travaux :
 - De 2015 à la fin du 1^{er} trimestre 2017 : aucun impact pour les usagers car travaux réalisés de nuit
 - A partir du 2^e trimestre 2017 : travaux de jour donc augmentation des temps de parcours estimée à 3 mn
- Information sur les usagers : ils sont très mécontents des retards accumulés, ils ne peuvent pas s'organiser.
- Remarque du maire de Maillé : avec le président de la Com-Com, il va demander une réunion au président de la Région pour parler du financement par rapport à la ligne TGV et la ligne TER : dans les différentes réunions, il a été dit que le TGV va continuer à circuler sur la ligne actuelle en raison du coût, ce qui va entraîner la suppression de certains TER.

Philippe TERRASSIN : Leur objectif est de laisser les TGV non directs sur l'ancienne ligne.

Christian BARILLET : Il faut vraiment répercuter cela auprès de la Communauté de communes mais aussi auprès de l'association des communes concernées par la LGV, présidée par Roland Mariau, qui suit bien ce dossier.

Philippe TERRASSIN : Il faut aussi interpeller la Région. La Communauté de communes va investir de l'argent pour abattre les silos afin d'agrandir le parking de la gare de Noyant mais s'il n'y a plus de train, ces travaux auront été inutiles. De plus, dans les engagements de RFF et de la SNCF, 2015 était une année de discussions pour les futurs trains.

- **Vie associative** (rapporteur : Reynold L'Hermine)
 - 13/05 : AG du Handball - Nouveau président : Samuel Silly - 71 licenciés - Subvention municipale : 1 200 € - Budget : 8 500 €
 - Passage et étape du Tour de France de Cathie Roussel à Sainte Maure de Touraine. Elle arrivera de Châtellerauld. 69^e étape à Sainte Maure. Participation avec une classe de jeunes du collège « Célestin Freinet » avec leur professeur Jean-Marc Wasselet (ils iront à la rencontre de Cathie Roussel). L'arrivée est prévue vers 15h. Au total : 78 étapes, soit 3 200 km. L'arrivée à Paris est prévue le 21 juin, Porte Maillot. Elle fait son tour de France en courant au bénéfice de l'association « Chaîne de l'Espoir » et l'objectif est d'obtenir un euro par km parcouru, soit 3 200 €.
 - Kiosque de la piscine : une association ou une personne est recherchée pour occuper ce kiosque pendant l'été pour distribuer des boissons, des friandises, ceci pour animer la piscine. Les peintures et le carrelage ont été refaits mais la piscine reste dans un triste état.
- **Environnement** (rapporteur : Gerdina Fouasse) : acquisition d'une désherbeuse qui servira notamment sur les trottoirs.
- **Conseil d'école Voltaire** (rapporteur : Michel Champigny) : difficile mobilisation des parents pour le car à pattes.
- **Travaux immeuble 32 rue du Dr Patry** (rapporteur : Alain Fillin) : les travaux suivent leur cours.

- **Foire aux fromages** (rapporteur : Michel Champigny) : des Japonaises étaient présentes sur la foire.
Michel BASSEREAU précise qu'un concours de fromages se tiendra en juin à Tokyo et que le Sainte-Maure-de-Touraine y sera présent.
Christian BARILLET indique que nous avons un ancrage avec cette délégation que Michel Bassereau anime depuis des années avec les Japonais.
- **Présentation du petit livre « Sur les traces du passé »** : découverte de notre ville avec un petit questionnaire à l'intérieur. Balade à pied en centre-ville d'environ 1 heure.
- **Evènements** (voir site Internet et affichage) :
 - 12/06 : commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis concernant l'aménagement du grenier du bâtiment Theuriet (salle du conseil)
 - 14/06 : Les Pussifolies, 7^e salon grand format à partir de 11h à Pussigny
 - 20/06 : soirée zumba dans la salle des fêtes
 - 21/06 : Les Passerelles littéraires, salon du livre sur le thème « Des mots savoureux », 10h30-12h / 14h-19h
 - 24/06 : Feu de la Saint Jean
 - 25/06 : exposition « La Rose blanche » dans la Maison du Souvenir de Maillé
 - 27/06 : fête des écoles
 - 27/06 : triathlon de Nouâtre
 - 27/06 : fanfare éphémère à 18h à Pussigny
- **Programme Local de l'Habitat (PLH)**
Philippe TERRASSIN : Une réunion aura lieu le 25 juin à 18h30 pour la restitution des ateliers sur le PLH.
M. le MAIRE : Ce dossier prend une bonne tournure : au départ, peu de logements sur la Communauté de communes chaque année, aujourd'hui pratiquement 100 logements par an.
Christian BARILLET : Ce serait quand même bien que dans des ateliers comme celui qui a eu lieu cette semaine sur le PLH, la majorité municipale soit plus présente. Vous êtes venu, Monsieur le Maire, juste à la fin vers midi, pour la synthèse. L'atelier a commencé le matin à 9h et c'est un peu dommage que la majorité de la principale commune ne soit pas présente. Ce sont vraiment des moments stratégiques.
Philippe TERRASSIN : Le PLH est vraiment très important pour l'urbanisme.
M. le MAIRE : On avait à la même heure une réunion sur la salle intergénérationnelle.
Philippe TERRASSIN : Si l'on souhaite que les élus qui travaillent, et il y en a beaucoup autour de la table, puissent assister aux réunions, il faudrait adapter les horaires des réunions. Je parle au 1^{er} vice-président de la CCSMT, pour qu'il soutienne cette position.
M. le MAIRE : On ne peut pas faire toutes les réunions le soir. J'ai fait le total de mes réunions du mois dernier, j'en ai fait 57. Je ne peux pas toutes les faire à 18h30, il n'y aura pas assez de soirs.
Reynold L'HERMINE : Pour la réunion du PLH, je m'étais inscrit à l'atelier n° 3 mais il y avait aussi une autre réunion importante à la mairie. Il faudrait que la CCSMT essaie de voir avec les communes les différentes réunions pour établir un planning. On ne peut pas être partout...
Alain FILLIN : En ce qui me concerne, je n'ai pas pu y aller car j'étais pris par le désamiantage sur Theuriet, entre autres.
Philippe TERRASSIN : Quand on est élu, c'est tout à fait normal d'avoir des réunions le soir et il faut se répartir mais pour l'urbanisme, c'est essentiel d'être au PLH.
- **Commissions extra-municipales**
Christian BARILLET : Une question : vous nous avez remis la liste mise à jour des Commissions extra-municipales. Je vois qu'il y a celle pour la LGV où il n'y a pas les personnes extérieures. Concernant ce projet, il y a de gros problèmes actuellement concernant le drainage des eaux pluviales. La pluie du 1^{er} mai a entraîné une augmentation anormale du niveau de la rivière, surtout la Jugeraie et la Manse au niveau des Coteaux. Le syndicat de la Manse est sensibilisé sur ce problème et a rencontré Roland Mariau, le Président de l'association des communes. Ne serait-il pas judicieux de réunir cette commission pour prendre conscience de la réalité et appuyer les

actions auprès de COSEA. Pour les membres extérieurs de la commission extra-municipale, il suffit d'inviter, comme cela s'est fait jusqu'à maintenant, les propriétaires et exploitants riverains de la ligne.

Philippe TERRASSIN : L'inondation s'est produite au niveau du magasin « Terre y Fruits » en quelques minutes seulement. Celle-ci est peut-être due au colmatage des fossés.

Alain FILLIN : Il faut faire attention que cela n'ait pas un rapport avec les plages faites sur la Manse. Il faut bien s'assurer regarder en amont mais aussi en aval.

- Christian BARILLET : On m'a signalé la présence de rats par une habitante de La Chaume. Je lui ai conseillé de venir en mairie. Est-ce que le contrat existe toujours ? Avez-vous eu cette visite ?
M. le MAIRE : Oui, l'entreprise est passée, la dératisation a été faite il y a quinze jours. Elle va également intervenir au camping.
- **Futur gymnase**
Joël GUITTON souhaite savoir à quel moment les travaux du nouveau gymnase vont commencer.
M. le MAIRE répond que l'appel d'offres est lancé, l'ouverture des plis aura lieu à la mi-juillet et les travaux débiteront en septembre-octobre.
- **Chaussée à « Theuriet »**
Joël GUITTON signale de gros trous quand on vient de la départementale.
Alain FILLIN explique qu'ils ont déjà été bouchés deux fois et vont l'être une troisième.
- Reynold L'HERMINE remercie Joël Guitton de participer à l'accueil de Cathie Roussel et informe l'assemblée qu'une course a eu lieu hier à l'Île Bouchard et c'est un ancien cycliste de Sainte-Maure qui a gagné.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des conseillers ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h15.

La parole est donnée au public

- Un habitant : Je souhaite vous faire part d'une réflexion sur un produit local : le fromage. Vous avez parlé du fromage de Sainte Maure ; à aucun moment je n'ai relevé Sainte Maure de Touraine. Personne n'a parlé du « Sainte Maure de Touraine » mais l'AOP, c'est bien « Sainte Maure de Touraine ».

Pour conclure, M. le MAIRE remercie tous ceux dans le public qui ont participé à la foire aux fromages et qui contribuent à sa réussite.